

Annexe 1
Charte numérique
Médiathèque municipale Élise & Célestin Freinet

Cette charte a pour objet de définir les conditions et règles d'utilisation des ressources numériques et du matériel informatique mis à disposition dans les espaces de la Médiathèque municipale de Vence.

Les outils informatiques mis à disposition des publics s'inscrivent dans les missions de service public de la médiathèque municipale : informer, former, distraire, cultiver.

Tout utilisateur doit connaître les règles de fonctionnement et se doit de les respecter.

L'utilisation du service suppose la reconnaissance et l'acceptation préalable par l'utilisateur du règlement.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès à toute personne qui ne respecterait pas le règlement.

[I: Conditions d'accès et d'utilisation des ressources numériques](#)

Utilisation des PC et tablettes numériques dans l'enceinte du bâtiment :

- Pour les mineurs, l'accès à Internet doit faire l'objet d'une autorisation du responsable légal. Les consultations de ce dernier sont sous la responsabilité du responsable légal, y compris en cas de fréquentation autonome de la Médiathèque par le mineur.
- Les enfants de moins de 11 ans ne peuvent consulter Internet sans la présence du responsable légal.
- L'accès aux postes informatiques se fait sur inscription (nom, heure d'arrivée) dans le registre de présence prévu à cet effet et mis à disposition dans les espaces.
- L'accès aux tablettes s'effectue sous le contrôle du personnel.
- L'utilisation des tablettes pour les enfants de moins de 8 ans doit se faire sous la surveillance d'un adulte responsable du mineur.
- Le nombre de personnes par postes informatiques ou par tablettes est limité à deux.
- Le temps de connexion à un ordinateur ou à une tablette est limité à 1 heure par jour.
- Le renouvellement de ce temps est possible en fonction de l'affluence et selon l'appréciation du personnel.
- L'utilisateur doit se déconnecter de tout compte personnel après utilisation de la tablette et des postes informatiques.
- Il est interdit à l'utilisateur de télécharger ou supprimer les applications des tablettes.
- Les données personnelles téléchargées en ligne doivent être stockées sur clés USB ou compte personnel en ligne et non sur les espaces de stockage internes des équipements de la médiathèque.
- L'utilisation de la tablette se fait uniquement dans l'enceinte de la médiathèque.
- Le personnel de la médiathèque peut, à tout moment contrôler la nature de la

consultation Internet et prendre les mesures nécessaires au respect de la présente charte (arrêt immédiat de la consultation, interdiction temporaire ou définitive de l'accès aux postes multimédia, voire interdiction définitive de l'accès à la médiathèque et à l'espace numérique).

- Les propos tenus par l'utilisateur dans toute communication sur internet (mail, réseaux sociaux, forum, blog...) engagent la responsabilité de l'utilisateur.

Utilisation du WIFI de la médiathèque :

- Le service Wifi est accessible gratuitement durant les heures d'ouverture de la Médiathèque.
- L'utilisateur qui consultera Internet sur son propre équipement sera tenu pour responsable des sites visités pendant le temps de connexion.
- Pour accéder au service Wifi, l'utilisateur est tenu d'obtenir un code d'accès auprès des espaces d'accueil.
- Les mineurs de moins de 13 ans ne peuvent se connecter au Wifi.
- Les mineurs de plus de 13 ans ne peuvent se connecter au Wifi sans autorisation du responsable légal.
- La Médiathèque décline toute responsabilité pour l'utilisation qui en est faite par ses derniers, les usagers mineurs étant sous la responsabilité des représentants légaux.

II : Navigation

Sont autorisés :

- L'accès à internet gratuit
- L'e-administration
- La création de boîtes aux lettres électroniques (possible sous réserve d'avoir recours aux sites web gratuits)
- Les messageries instantanées (Yahoo, MSN Messenger...) dans le respect du règlement
- Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)
- La consultation de blogs
- Le stockage de données sur une clé USB (la bibliothèque ne fournit pas de clé). L'utilisateur s'engage à respecter la législation relative aux droits d'auteur : toute copie, numérique ou papier, doit être réservée à un usage strictement privé (Art. L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). La consultation d'internet doit également respecter les règles relatives au respect de la vie privée.
- Le transfert de photos personnelles (appareil numérique avec câble) via l'envoi en pièces jointes par la boîte e-mail ou l'enregistrement sur clé USB.
- Les jeux éducatifs et stratégiques gratuits
- La capture d'images libres de droit
- L'impression (service payant, tarifs fixés par le Conseil d'Administration)
- La sauvegarde de travaux personnels sur clé USB

Ne sont pas autorisés :

- La consultation de sites s'éloignant des objectifs de la médiathèque tels que : sites de rencontres et salons de discussion, jeux d'argent, jeux violents, tout site pouvant heurter la sensibilité des autres usagers, en particulier les mineurs : sites pornographiques, discriminants, faisant l'apologie de la violence et tout site contraire à la législation française en vigueur.
- Le stockage de données sur le disque dur des postes
- La modification de la configuration des postes
- La modification des favoris
- Le téléchargement d'applications nouvelles et de logiciels
- Le piratage informatique
- Les échanges par webcam
- Les usagers ne doivent en aucun cas laisser sur Internet des informations à caractères nominatif ou personnel (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de carte bancaire).

III : Respect de la législation et protection des mineurs

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et des réseaux auxquels il a accès.

Concernant l'usage de l'Internet, la consultation des sites contraires aux missions de la médiathèque et à la législation française : pornographie ; incitation à la haine ; pédophilie ; apologie de la violence ; discrimination ou pratique illégale, sites de jeux d'argent, etc., est strictement interdite. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de consultation de ces sites. Seule la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur est engagée.

Les propos tenus par l'utilisateur dans toute communication sur l'Internet : e-mail, réseaux sociaux, forum, blog... engagent la responsabilité de l'utilisateur.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées (cf. Code de la propriété intellectuelle). Aucune atteinte ne peut être portée à l'intégrité de l'œuvre. Toute reproduction totale ou partielle ne peut être qu'à usage strictement privé. Le piratage de logiciel ou programme est interdit.

IV. Utilisation de l'espace multimédia

L'espace multimédia de la médiathèque situé au 1^{er} étage a pour objectif de mettre à disposition les outils et les moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication et de permettre à tous de s'initier et de se former à celles-ci.

Les équipements informatiques connectés en Wifi à l'Internet sont accessibles aux mêmes horaires dans les quatre espaces de la médiathèque.

L'espace multimédia met à disposition :

Bureautique :

- logiciels (packoffice)

- imprimante
- scanner
- imprimante 3D

Matériel multimédia :

- 2 consoles de jeux vidéo Switch
- 1 casque de réalité virtuelle
- 1 console WII
- 1 console de jeux vidéo PS4
- 1 lecteur DVD avec écran de visionnage
- 9 tablettes numériques
- 1 sélection actualisée de jeux sur tablettes et sur consoles
- 1 chargeur téléphonique
- 1 imprimante 3D

Impressions de documents :

- L'impression est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, lequel doit vérifier au préalable le contenu de ce qu'il imprime. Les impressions sont destinées à un usage strictement privé.
- L'impression constitue un service payant.
- L'utilisateur doit demander l'autorisation au personnel avant de demander une impression
- Les tarifs d'impression définis par le Conseil d'Administration sont affichés à l'accueil et sont susceptibles d'être modifiés par délibération

Les temps d'utilisation des tablettes, consoles de jeux et postes informatique sont limités à 1 heure par jour. Le renouvellement de ce temps est possible en fonction de l'affluence ou des nécessités de service.

Pour les adultes :

L'inscription journalière de l'utilisateur, est nécessaire à chaque présence dans l'espace multimédia. Elle se fait sur le cahier prévu à cet effet.

Pour les mineurs :

L'inscription par le représentant légal du mineur de plus de 8 ans est obligatoire pour fréquenter l'espace multimédia sans l'accompagnement de son parent.

L'inscription journalière, est nécessaire à chaque présence dans l'espace multimédia quel que soit l'âge de l'utilisateur. Elle se fait sur le cahier prévu à cet effet.

Les mineurs non accompagnés après avoir transmis l'autorisation parentale complétée pourront :

- A partir de 8 ans, accéder sur consoles et tablettes aux jeux vidéo et applications proposés par l'espace, dans le respect des âges requis.
- À partir de 11 ans, accéder à Internet sur les postes informatiques de l'espace multimédia qui proposent entre autres : des encyclopédies et formations en ligne ainsi que des sites proposés par les bibliothécaires.
- À partir de 13 ans pour l'accès aux équipements de la Médiathèque connectés à l'Internet et pour l'obtention de code journalier Wifi.